

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 29/3 (2002)

DOI: 10.11588/fr.2002.3.45602

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Zur Forschungsgeschichte und Methodendiskussion

ÉRIC ALARY

LE PALAIS-BOURBON AU CŒUR DE L'OCCUPATION ET DE LA RÉPRESSION POLICIÈRE FRANCO-ALLEMANDE

Une mission d'enquête pour une histoire singulière

Les problèmes posés¹

Une tendance de l'historiographie tend à ne voir l'histoire de la Seconde Guerre mondiale qu'à travers l'histoire de Vichy. Or, une enquête historique inédite sur l'occupation d'un haut lieu de la III^e République, le siège de la Chambre des députés, a permis, en 1999–2000, d'étudier conjointement un tournant dans l'histoire de la Résistance française – et plus particulièrement de celle des communistes français – qui entre dans une phase violente et armée, ainsi que les politiques allemandes et françaises de répression et de persécutions à un moment clé, quelques mois après l'entrée des chars allemands en URSS. Par ailleurs, les recherches présentées ici permettent de mettre en lumière le rôle des autorités militaires d'occupation en France, avant l'arrivée de Carl-Albrecht Oberg et des SS, au printemps 1942.

Depuis la Libération, l'histoire du Palais-Bourbon, entre 1940 et 1944, a été largement occultée par les historiens, alors que l'Hôtel de Lassay (demeure du président de la Chambre des députés) a hébergé des officiers de la *Luftwaffe* et que, les locaux, traditionnellement réservés à l'administration de la Chambre, ont été occupés par les services administratifs du *Gross-Paris*, chargés de gérer le département de la Seine. Comme tous les grands hôtels et autres palais parisiens, le Palais-Bourbon n'a donc pas échappé à la visite des occupants de 1940 à 1944.

Toutefois, l'événement le plus marquant de l'histoire de l'occupation du Palais-Bourbon est le procès tenu au cœur-même de la Chambre des députés, du 4 au 6 mars 1942. La parodie de procès est unique, singulière, sans précédent et beaucoup moins connue – pour ne pas dire inconnue – que les deux autres grands procès de l'Occupation: celui de la Maison de la Chimie, en avril 1942, et celui des vingt-deux membres du «groupe Manouchian», en février 1944. En mars 1942, dans la Galerie des Fêtes du Palais-Bourbon (une salle de réception

1 Notre article reprend en partie les conclusions d'un rapport qui nous a été demandé par le Président de l'Assemblée nationale, monsieur Laurent Fabius, en mai 1999. Il a été publié le 9 mars 2000, le jour du soixante-huitième anniversaire de l'exécution de sept jeunes militants communistes au Mont-Valérien, condamnés à mort le 6 mars 1942 au Palais-Bourbon. L'enquête a été menée sous la direction de Jean-Pierre Azéma, professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris, lequel a préfacé la publication. L'ouvrage tiré du rapport est disponible uniquement au kiosque de l'Assemblée nationale sous le titre *Un procès sous l'Occupation au Palais-Bourbon. Mars 1942*, Paris (Éditions de l'Assemblée nationale) 2000, 158 p.

superbe qui relie la résidence du président à l'hémicycle), les juges militaires allemands du Tribunal du *Gross-Paris* condamnèrent à mort sept jeunes militants communistes, issus de l'est parisien et alors âgés de 17 à 27 ans: Tony Bloncourt, Roger Hanlet, Pierre Milan, Robert Peltier, Christian Rizo, Acher Semaya et Fernand Zalkinow. L'assassinat du *Feldkommandant* de Nantes, Fritz Hotz, le 20 octobre 1941, leur était notamment reproché, à tort puisqu'ils étaient à Paris à la même date. Le dessein allemand était donc ailleurs et il faut tenter de saisir les raisons qui ont conduit à l'organisation d'un tel jugement.

Les sources

L'enquête sur le Palais-Bourbon nous a conduit à explorer les archives de la Préfecture de Police de Paris, afin de comprendre la stratégie policière allemande et française à un moment-clé de l'Occupation. En effet, l'attentat meurtrier contre le *Feldkommandant* de Nantes Hotz, le 20 octobre 1941, est à l'origine du procès. L'enquête historique a permis de lire des archives inédites sur «*la bande à Brustlein*» – nom donné par la propagande allemande aux sept inculpés. Le 9 mars 1942, Gilbert Brustlein – que nous avons rencontré² – a perdu ainsi sept camarades au Mont-Valérien. Entre le mois de juin et le mois d'octobre 1941, ils ont opéré ensemble plus d'une dizaine de sabotages et d'attentats isolés contre des membres et du matériel de la *Wehrmacht*. Ils ont également subtilisé des armes et de l'explosif pour effectuer leurs coups de main. C'est en faisant l'enquête sur l'attentat de Nantes que les policiers français des *Brigades spéciales* (de la PJ et des RG, des services très opposés) sont parvenus à arrêter les sept jeunes résistants communistes. Les aveux recueillis lors des interrogatoires, menés par des policiers français, ont ensuite nourri largement les dossiers des juges allemands.

D'autres sources ont été lues telles celles du *MBF* (Archives nationales et du Département militaire du *Bundesarchiv-Militärarchiv* à Freiburg), de la DSA (Direction des services de l'armistice au CARAN, sous la cote AJ 41), de la gendarmerie française – on trouve peu d'informations sur le Palais-Bourbon –, les archives de l'Assemblée nationale – en partie entreposées à Versailles³ –, les archives du Centre de documentation de l'ordre des avocats de Paris⁴, sans oublier les archives personnelles et les souvenirs de Gilbert Brustlein, Christian Rizo⁵ et de maître François Peter⁶.

2 Entretien chez le témoin, 22 juin 1999.

3 Si ce n'est un classement réalisé dans le cadre de cette enquête par Serge Waré, du Service des bâtiments de l'Assemblée nationale et grâce à la coopération des deux secrétaires généraux – MM. Hontebeyrie et Couderc – il n'existe aucun inventaire des archives de l'Assemblée. Beaucoup sont stockées dans les travées des caves du Palais-Bourbon. Un service «archives» existe bien, mais il ne rassemble que les sources et les textes législatifs.

4 Son conservateur, Yves Ozanam, a été d'une aide précieuse.

5 Il s'agit du frère de André Rizo, l'un des sept condamnés à mort du Palais-Bourbon; c'est lui qui a attiré l'attention du Président de l'Assemblée nationale sur le sort de sept condamnés du Palais-Bourbon dans une lettre envoyée en 1998.

6 Maître Peter est décédé pendant la rédaction du rapport, à la fin de 1999. Des historiens et un archivist ont également répondu à nos questions avec la plus grande obligeance: Maître Robert Badinter, Jean-Marc Berlière, Stéphane Courtois, Jacques Delarue, Serge Klarsfeld et Hans Umbreit.

Que devient l'administration française du Palais-Bourbon sous l'Occupation?

Les années d'occupation n'ont pas arrêté brutalement le fonctionnement de l'administration française; les palais nationaux, en grande partie désertés en juin 1940, ont continué à abriter une partie des fonctionnaires encore en poste avant l'arrivée des Allemands. Avec la déclaration de guerre, les services de la Chambre des députés connurent un surcroît de travail, afin de délivrer aux députés qui le souhaitèrent des cartes de circulation pour se rendre, par exemple, dans les zones des armées. Des députés avaient été mobilisés pour aller combattre sur la ligne Maginot. Le 14 juin 1940, les Allemands étaient Paris en triomphateurs. Ils défilaient sur les Champs-Élysées. A leur arrivée, les locaux du Palais-Bourbon étaient déjà vidés de la majorité de leurs fonctionnaires, repliés plus au sud.

En effet, dès avant la guerre, la ville de Tours avait été désignée comme zone de repli pour la Chambre des députés et son administration⁸. Par ailleurs, en 1939, un abri souterrain avait été creusé à droite de la façade sud de l'Hôtel de Lassay⁹. Les députés et l'administration de la Chambre sont restés à Tours jusqu'au 13 juin, avant de rejoindre Bordeaux¹⁰. L'exode du Parlement se poursuivit, en y incluant l'affaire du *Massilia*¹¹, pour se terminer à Vichy, le 30 juin 1940. Le 9 juillet, par l'intermédiaire de la Questure, les députés étaient convoqués à une séance extraordinaire, au théâtre et au casino de la ville thermale.

La Chambre siégea au Casino à Vichy. Le 10 juillet, les pleins pouvoirs ont été donnés au maréchal Pétain par le vote du Sénat et de la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale. Seuls quatre-vingts parlementaires ont décidé de voter contre et vingt se sont abstenus, faits bien connus des historiens¹². La République avait vécu et le régime de Vichy était officiellement né.

Une antenne de la Chambre des députés a été installée à Châtelguyon, dans le département du Puy-de-Dôme. En 1942, Vichy décida que la Chambre des Députés devait regagner Paris. Il y eut de vives protestations, car selon la loi, les assemblées ne pouvaient pas être séparées du gouvernement. Finalement, une antenne resta à Châtelguyon et les services de l'Assemblée regagnèrent Paris. Les fonctionnaires – environ une cinquantaine –, en poste dans le Puy-de-Dôme, ne revinrent dans la capitale qu'en 1943. A Paris, il restait pour l'essentiel le Secrétaire général de la Questure, l'architecte et son service, des agents qui gardaient les accès du Palais¹³, des employés d'entretien, un interprète et un fonctionnaire à la division des pensions. Certains d'entre eux étaient logés de chaque côté de l'allée de la Présidence (sauf dans l'ancien petit théâtre de la duchesse de Bourbon affecté au service des

7 Cette première partie de l'article est beaucoup plus développée que dans la publication de la mission d'enquête; il était nécessaire de revenir sur une partie de l'histoire française du Palais-Bourbon.

8 Par lettre du 01/04/1939, le Ministre de l'Intérieur informait le Président Herriot des dispositions prises par le gouvernement pour l'installation des grands services de l'État dans la région de Tours: la Chambre devait siéger au théâtre de Tours et une zone était réservée à l'installation des services et du personnel dans la commune de Vouvray.

9 De nos jours, il est recouvert par un terre-plein, près du Jardin des quatre Colonnes.

10 Archives Départementales d'Indre-et-Loire, Chambray-lès-Tours.

11 Des archives existent à l'Assemblée nationale sur l'affaire du *Massilia*. Sur le paquebot *Massilia*, une trentaine d'élus décidèrent de se rendre au Maroc au moment où le maréchal Pétain s'appêtait à signer l'armistice. Rapatriés en France, les députés furent ensuite accusés de désertion par la propagande du régime de Vichy.

12 Olivier WIEVIORKA, *Les orphelins de la République. Destinées des députés et sénateurs français 1940-1945*, Paris 2001.

13 La sécurité du Palais-Bourbon n'était en revanche plus assurée par les gardes républicains de Paris, mais par les soldats allemands.

archives) et au troisième étage de la Présidence. Le personnel administratif, les questeurs et le Président de la Chambre restèrent en zone non occupée.

Nous connaissons encore mal le comportement des services administratifs de la Chambre des députés face aux ordres allemands, car les sources détenues à l'Assemblée nationale et au Congrès à Versailles n'ont pas encore été totalement exhumées et exploitées. Mais les mémoires de certains fonctionnaires de la Chambre, non publiés et encore soumis à dérogation de nos jours, brossent un tableau optimiste de l'occupation et de la libération du Palais-Bourbon, le 25 août 1944¹⁴. Une légende dorée a construit le mythe d'un personnel unanimement réticent à l'occupant. La commission d'épuration pour l'administration de la Chambre des Députés (bientôt commune aux deux chambres et présidée par un sénateur, assisté de deux députés et d'employés des deux assemblées) n'a révoqué qu'un seul employé. Le compte rendu de la questure n'évoque pas les raisons. Par ailleurs, des fonctionnaires juifs et féminins ont été réintégrés en septembre 1944 au sein de l'administration. Il subsiste pourtant quelques interrogations: quel fut le rôle du secrétaire général de la questure? En effet, il s'agit du véritable gardien du Palais Bourbon. S'il a accordé de nombreux soutiens aux familles des anciens députés et aux employés, comment a-t-il cohabité avec les Allemands? Parallèlement, qui décida du détachement de fonctionnaires de son secrétariat (hommes de service, agents et secrétaires adjoints) vers les services du Commissariat Général aux Questions Juives, au service «propagande» du Secrétariat d'État à la Présidence du Conseil, à la Police des sociétés secrètes et à la Préfecture de la Seine? Le détachement repose en principe sur le volontariat. Enfin, des primes et des indemnités ont été distribuées à des fonctionnaires qui avaient fait preuve de dévouement à l'égard des autorités occupantes. D'autres recherches historiques plus poussées permettraient peut-être de comprendre les mécanismes du service de l'État et du devoir d'obéissance, déjà très bien étudiés avant nous par Marc Olivier Baruch, pour d'autres pans de l'administration française¹⁵.

Occupation et propagandes au Palais-Bourbon

Pour les Allemands, la Chambre des députés n'a jamais été un centre névralgique, car il ne fallait pas en faire le symbole de la France vaincue. De plus, le Palais-Bourbon n'était pas assez opérationnel malgré un standard téléphonique de premier ordre et si recherché par les états-majors. Pourtant, ils l'occupèrent et y organisèrent un procès extraordinaire en guise de propagande, afin de compléter leur arsenal répressif à un moment clé de la guerre.

L'administration du Gross-Paris au Palais-Bourbon

La présence d'officiers supérieurs de la *Luftwaffe* à l'Hôtel de Lassay est parfois attestée dans les sources, dont celles de la Questure¹⁶. L'annuaire des services allemands en France fait effectivement état de la présence du conseiller juridique du Commandant de la *Luftwaffe* au «Quai d'Orsay-Palais Herriot»¹⁷. Nous ignorons tout ou presque de cette pré-

14 Le 19 août 1944, les locaux du Palais-Bourbon ont été fermés aux fonctionnaires. Lors d'un incendie, six jours plus tard, des milliers d'ouvrages de la bibliothèque, parfois très rares, ont brûlé.

15 Marc Olivier BARUCH, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris 1997 (préface de Jean-Pierre AZÉMA), et Marc Olivier BARUCH, Vincent DUCLERT (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française. 1875-1945*, Paris 2000.

16 Archives de l'Assemblée nationale, rapport de fin décembre 1941 au Président et aux questeurs, p. 3. La Questure rassemble l'ensemble des services administratifs de la Chambre des députés, placés sous l'autorité de trois députés, appelés questeurs.

17 Information retrouvée grâce aux pistes données par Jacques Delarue; pour les Allemands, l'appellation «Palais-Herriot» désignait évidemment la résidence d'Édouard Herriot, le Président de la Chambre des députés.

sence. Y a-t-il eu une occupation durable? Était-ce seulement une visite ponctuelle dans un lieu prestigieux? Des fêtes, des réceptions politiques, des séjours privés y étaient-ils organisés? Aucune archive n'est venue pour l'heure répondre à ces interrogations. A partir du mois de juillet 1940, l'armée allemande s'est installée durablement dans l'autre partie du Palais-Bourbon, celle où les députés siégeaient et délibéraient sous la III^e République et où les fonctionnaires de l'administration parlementaire exerçaient, voire logeaient¹⁸.

Quelques jours après l'entrée des Allemands à Paris, les autorités militaires et civiles éprouvèrent certaines difficultés dans le partage des attributions territoriales pour exercer leurs compétences. C'est alors qu'une structure d'occupation relativement complexe se mit en place¹⁹. Au sommet de l'édifice, il y avait le *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF) qui gérait la France occupée par les Allemands, tant sur le plan militaire qu'administratif et législatif. La sécurité de la zone occupée était sa priorité officielle, mais le haut commandant militaire en France surveillait aussi l'économie et l'administration françaises grâce à deux états-majors: militaire (*Kommandostab*) et administratif (*Verwaltungsstab*), situés à l'Hôtel Majestic²⁰. Les détails de l'organigramme montrent un enchevêtrement de services souvent rivaux. L'une des ramifications qui vint se greffer à l'ensemble fut le Commandant militaire du *Gross-Paris*. Le général von Stutnitz s'installa d'abord provisoirement à l'Hôtel Crillon où il y reçut ses ordres directement du Majestic.

En juillet 1940, les listes dressées par la Préfecture de police de Paris²¹, ont ainsi signalé la présence au Palais-Bourbon des services logistiques du Commandant du *Gross-Paris* qui devait surveiller et gérer les départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne): ceux du conseiller juridique Fritz, ceux du chef de la *Feldgendarmarie*, le colonel Perhaus (installé le long de la Cour Montesquieu)²², ceux du chef de la police du roulage, le major Sorg et enfin, ceux du responsable des questions économiques, le conseiller

18 Archives de la Préfecture de Police, consultées le 19 juillet 1999: carton »BA. 2098«, sous-chemise 1S3/1661.

19 Le 20 juin 1940, le commandement militaire publie une ordonnance présentée comme »la charte de l'Occupation«. Les Allemands promettaient le respect des propriétés privées et des autorités françaises locales à condition qu'elles soient »loyales«. Toutes les décisions allemandes concernant Paris et sa région étaient consignées dans *Le Journal officiel pour les territoires occupés de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne* (VOBIF). Les Parisiens pouvaient l'acheter uniquement à la *Kommandantur*.

20 Pour plus de détails, voir Rita THALMANN, *La mise au pas. Idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Paris 1991, mais aussi l'incontournable Hans UMBREIT, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich 1940-1944*, Boppard-s-Rhin 1968. Signalons enfin la mise au point dans l'introduction du récent ouvrage de Regina M. DELACOR, *Attentate und Repressionen. Ausgewählte Dokumente zur zyklischen Eskalation des NS-Terrors im besetzten Frankreich 1941/1942*, Stuttgart 2000, p. 5-13. Le volume offre une sélection de sources d'archives et de sources imprimées sur les attentats en France et sur les répressions; il a été publié dans le cadre d'une association entre l'Institut historique allemand de Paris, l'Institut d'Histoire du Temps Présent et les Archives nationales, financé par la Volkswagen Stiftung.

21 Dans les organigrammes dessinés par les policiers français, les noms des militaires allemands ne sont jamais suivis ou précédés par le prénom, ce qui rend difficile la plupart des recherches biographiques. Nombre de noms allemands qui apparaissent dans notre article sont inconnus. Certains mériteraient sans nul doute des investigations plus importantes. Notons que l'orthographe de certains est parfois erronée dans les archives policières françaises, ce qui rend encore plus malaisée l'identification des acteurs allemands de l'Occupation. Parfois, il suffit généralement de lire les listes des annuaires des services allemands en France pour comparer.

22 Cela est confirmé par le général de Gendarmerie Martin, directeur de la Gendarmerie pendant l'Occupation, dans un témoignage recueilli pour le compte de la *Hoover Library*, le 30 août 1952; nous remercions par ailleurs pour ses informations le colonel Claude Cazals, l'un des spécialistes de l'histoire des gendarmes pendant la Seconde Guerre mondiale.

Westphal²³. Entre autres missions, le Commandant du *Gross-Paris* assurait la sécurité des troupes et le maintien de l'ordre. Son état-major administratif (*Verwaltungsstab*) était placé sous la direction du *Ministerialrat* (conseiller ministériel) Rademacher²⁴, sis au Palais-Bourbon, dans les bureaux de la Questure²⁵.

D'après les sources de la Préfecture de Police, en septembre 1940, le Palais-Bourbon logeait le général Turner (*Staatsrat*), chef de l'administration du *Gross-Paris*. Turner tenta de gêner le moins possible les Parisiens. Mais il était extrêmement virulent dès que la sécurité des troupes d'occupation était menacée. Il permit aux policiers français de garder leurs armes, mais la sécurité des convois allemands qui traversaient la capitale fut assurée par les Allemands eux-mêmes. Par ailleurs, son représentant personnel, le »Dr« Medicus, présent au Palais-Bourbon, l'accompagnait toujours lors de ses déplacements. L'administration militaire était subdivisée en deux directions: la première direction (ou direction administrative) et la deuxième direction (ou direction économique). La majeure partie des services de chaque direction était installée au Palais-Bourbon. La description des deux directions montre avec quelle minutie l'appareil d'occupation quadrillait les territoires conquis, et en particulier la capitale française.

La première direction: la direction administrative (sous la responsabilité du conseiller ministériel Rademacher) était subdivisée en de nombreux services²⁶:

- le bureau central du courrier, l'administration municipale de Paris (»Dr« Roller), la surveillance du budget de la ville, l'assistance publique, les services concédés et toutes les institutions redevables à la ville de Paris, autant de services qui étaient sous la responsabilité du »Dr« Krüger (*Oberkriegsverwaltungsrat*),
- le service social et le secours à la population nécessiteuse du »Dr« Pralow (*Kriegsverwaltungsrat*),
- les relations entre les autorités municipales françaises et les autorités allemandes, la surveillance de l'administration intérieure, l'internement et l'administration de la Croix-Rouge, la police criminelle, la surveillance de la population civile, le service d'espionnage, de sabotage et de propagande anti-allemande, le contrôle de la possession des armes de la population civile; le service des passeports, la surveillance de la justice française, la rédaction des bulletins officiels allemands, la surveillance des recettes de l'État (impôts, douanes, enregistrements, octroi et régie), les dépenses administratives, les affaires médicales, le service vétérinaire, les questions postales,
- la culture (»Dr« Guillaume),
- la protection des beaux-arts et la surveillance des musées (»Dr« Greifeilt et »Dr« Bunjes, bien connu des historiens qui travaillent sur le pillage des œuvres d'art en France par les nazis)²⁷,

23 Les principales autorités administratives et policières allemandes étaient situées à l'Hôtel Meurice, à l'Hôtel Lutétia, au Palais d'Orsay, à l'Hôtel Majestic, à l'Hôtel Ambassadeur, à l'Hôtel Édouard VII, au Ministère de l'Intérieur (*Gestapo*), à l'Hôtel Matignon (police secrète de campagne ou *GFP* de la banlieue sud de Paris et des V^e, VI^e, VII^e, XIII^e, XIV^e, XV^e et XVI^e arrondissements de Paris), etc.

24 Rademacher avait parfaitement réussi précédemment l'administration de Liège et avait reçu les vives félicitations de Hitler.

25 Le général von Briesen, chargé du commandement de la seule capitale – *la Place de Paris* – occupait l'Hôtel Meurice, au 228, rue de Rivoli. Après quinze jours de présence, il fut remplacé par le général Schaumburg, l'ancien commandant de la place de Berlin, entre 1932 et 1936. A partir du printemps 1941, il cumulait le commandement de *la Place de Paris* et celui du *Grand Paris*. Schaumburg était dès lors installé 2, place de l'Opéra (*Platzkommandantur*).

26 Nous reprenons ici, en partie, le même schéma que dans notre rapport rendu au Président de l'Assemblée nationale (voir n. 1) p. 29–31. Dans la publication de l'Assemblée nationale, des documents originaux, extraits des archives de la Préfecture de Police de Paris, ont été reproduits.

27 Archives nationales de France, AJ 40/ 1671 à 1683, archives d'Hermann Bunjes, historien allemand de l'art et directeur de l'Institut d'art allemand, à Paris, à partir de 1942.

– le service du roulage (une partie de ce service était localisée à la Préfecture de police), les Ponts-et-Chaussées (entretien des routes et des ponts de la zone occupée), l'entretien du réseau militaire de la région de Paris, le métropolitain («Dr» Finck), la distribution de l'eau et du gaz, le nettoyage des rues et l'enlèvement des ordures ménagères.

La deuxième direction ou direction économique (sous la responsabilité du conseiller ministériel Westphal – logé à l'Hôtel Majestic); comme pour la première direction, toutes les antennes de la deuxième direction n'étaient pas exclusivement installées au Palais-Bourbon²⁸. La direction économique a occupé pour partie les bureaux situés entre la Cour Molé et la Cour d'Aguesseau, le long de l'allée de la Présidence. Pendant la guerre, la répartition des services a subi de légères modifications. Nous ignorons le nombre de militaires et de civils allemands qui ont travaillé à la Chambre, entre 1940 et 1944.

Parallèlement, le ressort géographique de la double administration du *Kommandant von Gross-Paris* a évolué. L'ancienne région militaire de Paris, qui couvrait trois départements, était réduite à la ville de Paris et au seul département de la Seine. L'appellation de cette nouvelle organisation devint *Militärverwaltungsstab*, sous la direction du *Kommandant von Gross-Paris*, au lieu de Gouverneur militaire de la région de Paris. Le commandant de la place de Paris, Schaumburg, conservait l'autorité de l'institution, tandis que sa direction revint au colonel Rademacher. Pour autant, l'organisation détaillée des services ne subissait aucune modification sensible à l'exception de l'arrivée d'un service des questions juives²⁹. Celui-ci s'était installé au Palais-Bourbon, dirigé par le Dr Fuchs³⁰. Cette mesure témoigne de la mise en œuvre administrative de la «Solution finale». En effet, chaque service allemand s'était doté d'un ou de plusieurs interlocuteurs sur les dossiers portant sur les «affaires juives». Fuchs était donc le responsable allemand du *Gross-Paris* pour toutes les questions provenant des services français.

Propagandes allemande et collaborationniste à la Chambre des députés

Outre l'occupation administrative et militaire, le Palais-Bourbon fut aussi un lieu symbolique choisi par les propagandistes en tout genre. Si lors de sa visite de Paris, le 28 juin 1940, Hitler évita soigneusement la Chambre des députés, sa voix a en revanche résonné dans l'enceinte de l'hémicycle, le 19 juillet suivant, à l'occasion d'un discours radiodiffusé. D'immenses drapeaux nazis descendaient depuis les tribunes de presse et un buste en bronze du Führer était posé sur le «perchoir». Un parterre de dignitaires allemands, civils et militaires (Schleier, l'adjoint de Otto Abetz, mais aussi Gert von Rundstedt, le Commandant en chef de l'Ouest, etc. ...) écoutaient attentivement assis sur les premiers bancs. Winston Churchill y était fustigé par le discours du Führer. Les 19 et 28 novembre 1940, le théoricien nazi

28 Au Palais-Bourbon étaient regroupés les transports routiers, le service fluvial et la circulation des péniches, les sauf-conduits des réfugiés et les libérations provisoires des prisonniers de guerre, l'agriculture, la distribution d'essence pour le trafic commercial avec l'Alsace-Lorraine, l'électricité, les banques et les finances, et enfin, la surveillance des banques et la liaison avec la Banque de France.

29 Quelques ajouts ont été faits. Rademacher disposait désormais d'un chef adjoint, chargé de la Police, le docteur Bocq. Un certain Ahnert était désormais en charge des questions de police et des laissez-passer de nuit. Photographie reproduite dans le journal *Le Matin* du 20 juillet 1940 qui montre la population venant chercher des sauf-conduits au Palais-Bourbon.

30 Dans une lettre envoyée le 3 octobre 1999, Serge Klarsfeld nous apprend que le SS Lischka – qui travaillait avec Carl-Albrecht Oberg à la déportation des Juifs de France – avait envoyé, en juillet 1942, une lettre d'informations au *Kommandant von Gross-Paris* sur les résultats de la rafle du Vél d'Hiv, les 16–17 juillet 1942.

Alfred Rosenberg³¹ prononça également une conférence dans l'hémicycle sur les œuvres d'art et leur mise à l'abri. Un peu plus tard sous l'Occupation, sur une banderole accrochée à la façade du Palais-Bourbon, les Parisiens pouvaient lire, depuis la place de la Concorde, toute l'insolence nazie: »*Deutschland siegt an allen Fronten*« (»*L'Allemagne gagne sur tous les fronts*«). Au mois de septembre 1942, l'hémicycle sert de cadre au tournage de plusieurs plans de *Forces occultes*, un film de propagande antimaçonnique, antisémite et antiparlementaire, réalisé par Paul Riche (alias Jean Mamy, fusillé à la Libération), le sinistre critique cinématographique du journal collaborationniste *Au Pilon*³². 350 figurants singeaient les parlementaires ... Pendant l'Occupation, les circuits de diffusion allemands étaient divers; parallèlement aux *Actualités françaises*, le tournage des films de propagande était laissé à de petites maisons-officines qui prenaient directement leurs ordres auprès de l'Ambassadeur du Reich en France, Otto Abetz³³. *Forces occultes* a donc été mis en scène pour *Nova films*. Les prises de vue ont toutes été réalisées à la Chambre, le 23 septembre 1942³⁴. D'après les collaborationnistes qui ont fait la critique,

*le film entraînera successivement le spectateur dans les salles interdites des ateliers où se décida le sort de la France pendant des décades, et jusque dans l'hémicycle tumultueux du Palais Bourbon où s'agitaient les marionnettes parlementaires. [...] C'est la première fois en effet, que la caméra pénètre dans les loges et que le silence est rompu depuis la fuite de nos ex-honorables, sous la verrière poudreuse et blafarde de la Chambre*³⁵.

Les francs-maçons étaient donc les cibles de la propagande, accusés d'avoir plongé la France dans la guerre.

Le premier »grand« procès de l'Occupation au Palais-Bourbon (4–6 mars 1942) Un tournant dans la politique d'occupation

Un seul procès s'est déroulé au Palais-Bourbon, ce entre le 4 et le 6 mars 1942. Il est sans précédent sous l'Occupation. Le choix du site de ce procès singulier est symbolique, car il représente l'un des hauts lieux du pouvoir de la III^e République. De plus, il s'agit du premier procès de résistants communistes, dont deux étaient juifs.

31 Rappelons que l'état-major du *Reichsleiter* Rosenberg entreprit de perquisitionner dans les archives et les bibliothèques françaises, afin de saisir plus de 500 000 ouvrages. Il tenait à doter les futures écoles supérieures nationales socialistes.

32 Guerre et cinéma. Grandes illusions et petits soldats, 1895–1971, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques 1972, p. 194–196.

33 Barbara E. LAMBAUER-TRIMBUR, Francophile contre vents et marées? Otto Abetz et les Français. 1930–1958, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Jean-Pierre AZÉMA, soutenue à Institut d'Études Politiques de Paris, en décembre 2000, 3 volumes. Voir notamment le troisième volume sur la mainmise par l'Ambassade sur le monde culturel, p. 643 et s. La thèse a été publiée: Otto Abetz et les Français. L'envers de la Collaboration, Paris 2001.

34 Archives de l'Assemblée nationale, Procès-verbal de la décision de Questure, Châtelguyon, 23 septembre 1942. Le Secrétaire général de la Questure avait pris connaissance des prises de vue par l'intermédiaire d'un rapport remis le 17 septembre. D'après les sources déposées à l'Assemblée nationale, l'hémicycle a été mis à la disposition de la société *Nova films* à la demande des autorités allemandes (on ignore lesquelles) et avec l'assentiment du Délégué général du Gouvernement français dans les Territoires occupés (D.G.T.O.).

35 *Le Film*, 3 avril 1943.

Aux origines de la parodie de procès, l'attentat de Nantes: l'efficacité des policiers français au service des militaires allemands

Le 20 octobre 1941, vers 7 h 45, place Saint-Pierre à Nantes, deux inconnus exécutent le *Feldkommandant* de la place, le lieutenant-colonel Hotz. Quatre mois plus tard, le procès au Palais-Bourbon fut la conséquence de l'enquête policière française qui avait eu pour mission de découvrir les coupables. C'était la première fois depuis le début de l'occupation qu'un officier allemand de ce rang était mortellement touché. Effectivement, à partir de l'été 1941, après l'attaque de l'U.R.S.S. par Hitler, le 22 juin, une campagne d'attentats contre les soldats allemands fut organisée par des groupes de jeunes communistes de Paris³⁶. En octobre, les actes individuels furent portés pour la première fois à l'extérieur de la capitale pour frapper la province, à Bordeaux et à Nantes. La riposte allemande ne se fit pas attendre. Les premières exécutions d'otages avaient déjà eu lieu le 16 septembre 1941, après un procès devant un tribunal spécial vichyste³⁷. D'autres ont suivi. Les Allemands étaient persuadés qu'il ne s'agissait plus d'attentats dus au hasard, mais bien d'actions concertées contre les responsables de l'occupation. De son côté, Hitler estimait que les opérations étaient d'origine anglaise, afin de déstabiliser les Allemands en France.

Après une légère accalmie, les attentats de Nantes et de Bordeaux provoquèrent l'amplification de la répression allemande. Conformément à une série d'ordonnances allemandes, appelée «Code des otages»³⁸, 98 otages furent fusillés en moins de quarante – huit heures, les 22 et 23 octobre, dont 27 à Châteaubriant – parmi eux 26 communistes –, 16 à Nantes, 5 au Mont-Valérien et 50 au camp des Souges, près de Bordeaux, dont 42 communistes³⁹. Il y a plus grave: le régime de Vichy prêta son concours au choix des otages à fusiller⁴⁰. Le chroniqueur de *La Croix*, Pierre Limagne écrit d'ailleurs à ce sujet, le mardi 21 octobre: «Pucheu dirige personnellement l'enquête, du côté français, et Darlan est parti brusquement pour Paris»⁴¹. Sept jours plus tard, il poursuit:

Papier obligatoire: »M. de Gaulle reconnaît ses responsabilités...« dans les attentats de Nantes et de Bordeaux (??). Aujourd'hui, Stülpnagel confirme officiellement le sursis accordé par Hitler aux otages de la deuxième série à fusiller, demandant de nouveau que les Français dénoncent les coupables»⁴².

La propagande allemande, relayée par celle de Vichy, espérait sans aucun doute retourner l'opinion française et contre les gaullistes et contre les communistes. Il est vrai que dans un premier temps, l'opinion désapprouva totalement l'action des résistants communistes, car elle conduisait à l'exécution d'innocents. Le dirigeant communiste Marcel Cachin rejoignit d'ailleurs le groupe des contestataires. De son côté, le 23 octobre, à la B.B.C., le général de Gaulle estimait que le PCF clandestin choisissait le mauvais moment pour passer à une lutte

36 Un avis du Commandant militaire allemand en France, daté du 15 août 1941, interdit le Parti communiste français; des menaces étaient proférées en cas d'activité communiste pour aider l'ennemi.

37 Eberhard JÄCKEL, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris 1968, p. 259–284.

38 Il s'agit d'un ensemble d'ordonnances promulguées par Otto von Stülpnagel, les 23 août et 19 septembre 1941; leurs dispositions essentielles ont été rassemblées dans l'ordonnance du 30 septembre 1941, appelée «Code des otages». Les Allemands eux-mêmes restaient très partagés sur la politique des otages.

39 Jean-Pierre AZÉMA, *De Munich à la Libération. 1938–1944*, Paris 1979, p. 241.

40 Le Ministre de l'Intérieur Pucheu était parvenu à remplacer la quasi-totalité des anciens combattants inscrits sur la liste des otages par des communistes.

41 Pierre LIMAGNE, *Ephémérides de quatre années tragiques*, 3 volumes, Paris 1946 (réédition: Villeneuve de Berg 1987), p. 280 de la première édition.

42 Ibidem, p. 285.

plus violente contre l'occupant. Le combat armé devenait un enjeu de première importance au sein de la Résistance française.

L'enquête qui a conduit au procès du Palais-Bourbon du 4 au 6 mars 1942, met également en lumière la première phase de la collaboration policière franco-allemande, avant l'arrivée du général SS Carl-Albrecht Oberg⁴³, bien avant les premiers accords Bousquet-Oberg du mois d'août 1942⁴⁴. En zone occupée, d'après nombre de recherches, il est avéré que sans l'action et l'aide de la police et de la gendarmerie françaises, les Allemands n'auraient jamais pu obtenir une telle efficacité répressive, entre 1940 et 1944⁴⁵. Paris était alors le centre des pouvoirs répressifs sous l'Occupation. En zone occupée, les pouvoirs policiers allemands étaient entre les mains de la *GFP* (la police du *MBF*), du *SD* (organe du parti nazi), de la *Kripo* (police criminelle d'État) et de la *Gestapo* (police secrète d'État). Chacun de ces pouvoirs tentait d'étouffer l'autre. La *GFP* a créé un *Sonderkommando* pour lutter contre les auteurs d'attentats individuels, très vite grignoté par la *SS*, à partir du printemps 1942. En 1940–1941, les Allemands avaient pourtant besoin de l'administration et des policiers parisiens pour la capitale, car ils disposaient de toute la structure législative et judiciaire.

Les sept condamnés à mort du Palais-Bourbon ont participé à un certain nombre de sabotages. Mais c'est leur chef, Gilbert Brustlein, que les Allemands cherchaient. Avec Pierre Georges (le futur colonel Fabien)⁴⁶, il fut déjà l'un des auteurs de l'attentat contre un aspirant de marine, au métro Barbès-Rochechouart⁴⁷. A Nantes, contre Hotz, Gilbert Brustlein tire le coup de feu mortel⁴⁸. Très vite, les policiers français sont sur la piste de plusieurs communistes parisiens. Parmi tous les résistants recherchés dans le second semestre, c'est Brustlein qui intéresse le plus les policiers français et allemands. En octobre 1941, Gilbert Brustlein, ouvrier-tapissier, est âgé de vingt-deux ans. Il est l'un des organisateurs principaux des «*Bataillons de la jeunesse*»⁴⁹ communistes. Il a déjà été arrêté en janvier, soupçonné d'un vol de matériel, puis relâché. Le 21 novembre 1941, un juge d'instruction du Tribunal de première instance de la Seine, lança un mandat d'amener contre lui, en vain.

Le jour de l'attentat de Nantes, le Commissaire central nantais, assisté de nombreux policiers – dont ceux de la police municipale⁵⁰ –, en accord avec les policiers allemands – notam-

43 Carl-Albrecht Oberg, général d'armée *SS*, est le commandant en chef des *SS* en France, d'avril 1942 à septembre 1944. Il est intronisé à Paris, le 5 mai 1942, par Heydrich. Oberg est le représentant d'Himmler en France. Arrêté en mai 1945 par les Américains, puis jugé en France où il est condamné à mort en 1954. Sa peine a été commuée en détention perpétuelle par René Coty. Le général de Gaulle le libère en 1963.

44 Les accords Bousquet-Oberg désignent un échange de lettres, rédigées en août 1942 et en avril 1943; Bousquet assure Oberg d'une complète coopération des polices françaises. Les seuls auteurs d'attentats contre l'armée d'occupation étaient placés sous les juridictions allemandes. De leur côté, les services policiers français devaient collaborer avec les services de sécurité du Reich dans la traque aux «*terroristes*».

45 Archives nationales, Paris (AN), AJ 443: rapports de situation du *MBF*; cités par Regina M. DELACOR (voir n. 19) p. 146–156.

46 Pierre Georges est un ancien des Brigades internationales et un militant très opiniâtre au sein des «*Bataillons de la jeunesse*».

47 Pierre Georges a tiré les coups de feu et Gilbert Brustlein a assuré sa protection. Zalkinow et un autre militant nommé Gueusquin ont également participé à l'opération.

48 Sources: les interrogatoires menés par Veber, les enquêtes diligentées par Paul Vilchien, commissaire à la première brigade régionale de police mobile, l'autobiographie de Gilbert BRUSTLEIN, *Le chant d'amour*, édité à compte d'auteur, 1989 – et notre interview, réalisée chez G. Brustlein, le 22 juin 1999 –, sont formelles sur sa participation aux attentats.

49 Appellation donnée par l'ancien résistant communiste Albert OUZOULIAS, dans *Les Brigades de la Jeunesse*, Paris 1967 et *Les fils de la nuit*, Paris 1975.

50 Rappelons que si la police devient *nationale* en 1941, par une série de décrets, l'organisation policière est encore assez enchevêtrée.

ment ceux de la *GFP* – commencèrent des interrogatoires, fouillèrent, perquisitionnèrent et mirent des barrages en place autour de la ville, aidés par les gendarmes français. Au total, pas moins de sept commissaires, vingt inspecteurs de la Sûreté, une centaine d'agents en tenue, un commissaire et deux inspecteurs de la 13^e brigade de police judiciaire commencèrent immédiatement les investigations⁵¹. Par la suite, des commissaires des brigades de police judiciaire de Angers, Rennes et Rouen furent dépêchés sur place. Les Allemands demandèrent continuellement des renseignements aux policiers français, maintenant une forte pression. Dans toute la zone occupée, la police française fut pressée d'obtenir des résultats rapides.

Afin de coordonner l'enquête, la Préfecture de police de Paris détacha à Nantes de très bons enquêteurs, dont les commissaires Vilchien⁵² et Delgay (chef de la première brigade mobile de Paris). Le 23 octobre 1941, le Préfet de Loire-Inférieure (actuelle Loire-Atlantique) reçut l'ordre de mission des deux hommes. Celui concernant Delgay indiquait:

*M. Delgay, Commissaire Divisionnaire, chef de la première brigade de police Judiciaire à Paris, se rendra d'urgence, à Nantes, en mission officielle du Secrétaire Général pour la Police au Ministère de l'Intérieur. Il surveillera et éventuellement dirigera les enquêtes en cours ...*⁵³.

Ce sont donc tous d'excellents policiers aux compétences et à l'efficacité reconnues.

Le Procureur de Nantes et le Juge d'Instruction chargé de l'information travaillèrent sans relâche pour aider au mieux le travail des policiers français. A Paris, c'est le commissaire principal Georges Veber qui mena conjointement les filatures et les interrogatoires. Il était chef de l'éphémère Brigade spéciale criminelle (BSC créée en octobre 1941 et dissoute le 31 décembre suivant⁵⁴). Celle-ci était épaulée par la BS1 (Brigade spéciale créée aux RG par le commissaire Baillet, en mars 1940⁵⁵, et dirigée par le commissaire David à partir d'août 1941); à partir de janvier 1942, une BS2 naît, dirigée par le sinistre commissaire Henocque. Les RG et la Police judiciaire étaient des services rivaux et cette dernière avait aussi réclamé sa BS, devenue BSC. Elle eut une durée de vie inférieure à trois mois. Sa principale mission fut l'arrestation et l'interrogatoire des sept condamnés du Palais-Bourbon. Par ailleurs, rappelons que la première brigade spéciale a été créée en application du décret Daladier du 26 septembre 1939 pour lutter contre les communistes. Les hommes des BS étaient clairement recrutés pour leur fort anticommunisme⁵⁶.

Le 31 octobre 1941, Delgay quitte Nantes, appelé à Paris par le commissaire Veber. Chaque jour, des rapports très détaillés sont envoyés à Vichy. Le 1^{er} novembre, Delgay apprend que Veber vient d'arrêter plusieurs individus ayant opéré des sabotages en région parisienne. Les sept jeunes communistes ne sont pas repérés en même temps⁵⁷, mais le professionnalisme de Veber et de ses hommes, sans oublier un usage très probable de la torture – comme en attestent certaines photographies anthropométriques de la Préfecture de Police

51 AN, F 7/ 14888, «action répressive à la suite de l'attentat de Nantes».

52 Archives de la PP, carton BS1, dossier PJ/ 32: Vilchien déclare avoir agi «en vertu des instructions des autorités allemandes (GFP), service du docteur Bauer».

53 DGTO, Ordre de mission de la direction générale de la sûreté nationale, Réf. P.N. Cab. n°228, 23 octobre 1941.

54 Jean-Marc BERLIÈRE (avec Laurent Chabrun), *Les policiers français sous l'occupation*, Paris 2001, p. 127-137.

55 La BS1 fut mise en sommeil pendant un semestre, de juin à décembre 1940.

56 Pendant l'Occupation, les communistes ont également contre eux le SPAC (Service de protection anticommuniste), créé par Pucheu le 6 octobre 1941, la Sûreté générale et les gendarmes, redoutables dans le Nord et le Pas-de-Calais.

57 ALARY (voir n. 1) p. 101-103.

de Paris –, ont permis d'obtenir une liste de noms. Les proches des suspects furent également arrêtés et interrogés. Certains furent déportés par la suite. Le 6 novembre, les sept résistants sont entre les mains des policiers. Les Allemands suivirent aussi certains interrogatoires.

A la fin d'octobre 1941, les policiers français étaient sur la piste de Brustlein et non sur celle des sept condamnés à mort. Mais ils l'ont perdu. Arrêter Brustlein était si important pour la police française et les Allemands que *Le Matin* titrait sous sa photographie, le 19 novembre 1941: «*C'est un devoir national que d'aider à sa découverte*». Pourtant, à défaut d'arrêter Brustlein, grâce à des filatures commencées en région parisienne le 26 octobre, les policiers français détiennent en quelques semaines sept jeunes hommes qui le connaissent de près ou de loin⁵⁸. Jusqu'alors, Brustlein et ses camarades s'étaient terrés dans la capitale.

Les sept inculpés du Palais-Bourbon

Paris et sa région (la Seine) regroupaient le tiers des effectifs communistes français. Les sept condamnés venaient tous du XI^e arrondissement de Paris, à l'exception de Zalkinow qui agissait dans le XX^e. Ils appartenaient à des groupes composés uniquement de jeunes militants. Les plus âgés n'étaient pas encore engagés dans ce type d'actions individuelles. Le plus souvent, les plus jeunes étaient entrés dans les groupes par l'entremise d'un militant déjà en poste, à la suite de «*parties de camping*», organisées dans la banlieue de Paris. Le PCF avait en effet créé des organismes en fonction des objectifs stratégiques: l'OS, la MOI et les Jeunesses communistes ou «*Bataillons de la jeunesse*». Les trois ramifications furent réunies en un Comité militaire national, dès 1941.

Par exemple, Roger Hanlet est entré après avoir rencontré Maurice Blackmann, un militant actif du Parti communiste clandestin. Hanlet a adhéré au groupe «*Molotov*», dirigé par Blackmann. C'est dans ce groupe que Hanlet a croisé la route de Pierre Milan et qu'il est entré en contact avec Brustlein et «*Benoît*», pseudonyme de Zalkinow, en août 1941⁵⁹. Les groupes sont composés de trois à six personnes⁶⁰. Dans chacun d'entre eux, il y a un responsable politique, un responsable de la propagande et un trésorier.

Avec Brustlein, Zalkinow était chargé d'entraîner des groupes au déraillement des trains et à la destruction de la production industrielle destinée à la machine de guerre allemande. A chaque mission, les membres devaient rendre compte à leur chef. Mais bientôt, l'organisation d'attentats contre des personnalités allemandes fut au centre de l'activité des *Bataillons de la jeunesse*.

Parmi les sept inculpés, trois étaient étudiants: Tony Bloncourt (20 ans), Christian Rizo (19 ans) et Fernand Zalkinow (19 ans). Les autres étaient des ouvriers: Roger Hanlet (20 ans), mécanicien; Pierre Milan (17 ans), télégraphiste; Robert Peltier (20 ans), modelleur sur métaux; Acher Semaya (26 ans), ouvrier en bâtiment. Semaya et Zalkinow étaient juifs, mais ce n'est pas ce qui fut le plus discuté lors de la parodie de procès.

Pendant le déroulement du procès, Brustlein n'était plus en France; les rapports policiers ne l'ignorent probablement pas. Retenons une circulaire de recherche «*à diffuser d'urgence*», sous forme de télégramme adressé, le 1^{er} novembre 1941, au Gouverneur général d'Algérie, aux préfets, aux intendants de police, aux commissaires de police judiciaire, aux

58 AN, F 7, rapport de Delgay à l'Inspecteur général des services de police judiciaire à Vichy, 4 novembre 1941.

59 Archives de la Préfecture de Police, dossier «*procédure Brustlein*», procès-verbaux numérotés 8 et 9.

60 Pendant la drôle de guerre, les groupes comprenaient 3–4 militants, puis des cellules de 10 membres apparurent pendant l'été 1940, réduites à 5 à l'automne suivant. Les groupes de 3 furent enfin privilégiés à partir de 1941.

commissaires spéciaux des postes frontières de la ligne de démarcation et des ports maritimes:

[...] le nommé *Brustlein Gilbert*, aurait franchi clandestinement cette nuit la ligne de démarcation et aurait été remarqué dans matinée ce jour région Montmorillon (Indre).
Stop.⁶¹

»*Gilbert*« (pseudo de Brustlein), dont le portrait recouvrait la une du journal *Le Matin*, le mercredi 19 novembre 1941, n'a appris la condamnation de ses compagnons qu'après la guerre.

Un procès singulier, unique et symbolique

Le lieu

Le procès du Palais-Bourbon devait signifier à l'opinion française que la responsabilité de l'exécution des otages de Bordeaux, du Mont-Valérien et de Châteaubriant incombait aux »terroristes«⁶² communistes. Le procès était exploité par les nazis, à l'heure où ils mettaient en avant l'argument de l'omniprésence étrangère et juive dans les actes de violence contre la puissance occupante. Les Allemands voulaient faire des accusés des boucs émissaires pour avoir commis les attentats de Nantes et de Bordeaux, alors qu'ils n'y étaient pas.

Si pour le procès des sept jeunes communistes, la procédure judiciaire allemande ne diffère guère de ce qui se fait ordinairement en France occupée, le lieu du déroulement du procès du Palais-Bourbon est en revanche exceptionnel, comme le fut le choix de la Maison de la Chimie, le 15 avril 1942⁶³. En effet, il faut beaucoup d'espace pour recevoir un maximum de journalistes et transformer des procès, jusque là toujours réunis à huis clos, en des événements retentissants. Habituellement, les procès dirigés par les instances militaires allemandes contre des non-allemands avaient toujours lieu rue Saint-Dominique et rue Boissy d'Anglas, sans publicité.

Le procès du 4 au 6 mars 1942 se serait déroulé dans »*la galerie rouge et or*«⁶⁴. Le journal *Paris Soir*, daté du 5 mars 1942, mentionne le »*Salon des Deux-Horloges*«, ce qui pour le Service des bâtiments de l'Assemblée ne désigne pas forcément la Galerie des Fêtes. Un autre journal collaborationniste, *Aujourd'hui*, du 5 mars, parle à tort de l'Hôtel de la présidence de la Chambre des députés: »*rien ne ressemble aussi peu à un décor de tribunal que ce grand salon d'apparat blanc et or*«. Les descriptions divergent. Les couleurs que nous connaissons aujourd'hui en visitant les salles de l'Hôtel de la Présidence et de la Chambre des députés ne sont peut-être pas celles des années 1940. Plus emphatique et ironique est l'article du journal allemand *Pariser Zeitung* du 5 mars: »*Imaginez une salle spacieuse, pompeuse, dans le style le plus authentiquement rococo, tout rouge et or*«. *Le Cri du peuple* (quotidien du parti populaire de Jacques Doriot) signale encore la »*salle de l'Aviation de la Présidence de la chambre des députés*«; l'allusion reste pour le moins curieuse⁶⁵. S'agit-il de la salle dans laquelle se réunissent les officiers de la *Luftwaffe*, alors présents à l'Hôtel de Lassay?

61 Archives de la Préfecture de Police, dossier »procédure Brustlein«, pièce 828.

62 Vocabulaire de la propagande nazie pour désigner les résistants.

63 Il s'agit du deuxième procès de membres des »Bataillons de la Jeunesse«; l'acte d'accusation concernait vingt-sept inculpés.

64 Expression de la presse de l'époque.

65 En revanche, *L'Œuvre* (quotidien de Marcel Déat) et *Le Petit Parisien* sont muets sur le lieu du procès.

Le déroulement du procès

Nous disposons de peu d'éléments sur le déroulement détaillé du procès à l'exception d'articles de presse, des écrits de l'ancien résistant communiste Albert Ouzoulias⁶⁶ et du témoignage de Maître Peter⁶⁷, avocat de l'un des sept inculpés lors du procès. Nous avons cherché dans des banques de données audiovisuelles françaises et allemandes⁶⁸ la copie d'un film qui aurait été réalisé à l'occasion du procès, mais sans succès.

Ce sont des avocats alsaciens qui ont tenté de défendre, sans espoir, les sept jeunes hommes. Nous connaissons la convocation de Maître Peter commis d'office, ainsi que le chef d'accusation et enfin la photocopie d'un registre, un extrait des archives d'Aix-la-Chapelle (*Bundesarchiv-Zentralnachweisstelle: archives militaires allemandes, service central de documentation*) qui relate le procès des sept condamnés. Ne figure sur le registre que le numéro du jugement. Les rapports mensuels des autorités militaires d'occupation en France (*Lageberichte*) donnent peu de détails. Mais nous avons retrouvé une mention du procès dans un rapport de situation du *MBF* de février-mars 1942:

Le procès de sept terroristes communistes faisant parti du groupe Brustlein est terminé. Pour la première fois, la presse a été autorisée à assister aux débats. Le déroulement du procès et les sept condamnations à mort ont été utilisés à titre de propagande dans la presse des zones occupée et libre⁶⁹.

Conformément à une ordonnance concernant l'administration judiciaire dans le territoire occupé de la France, datée du 23 juillet 1940 (abrogée par l'ordonnance du 18 décembre 1942) et signée par le Chef du *MBF*⁷⁰, les sept inculpés ne pouvaient être jugés que par le Tribunal militaire allemand du *Kommandant von Gross-Paris (Abteilung B)*⁷¹. Entre 1940 et 1944, les Allemands appliquèrent toujours leur droit avec la plus grande rigueur. L'article premier de l'ordonnance assurait que «les autorités françaises de poursuite pénale sont tenues à soumettre au tribunal militaire allemand le plus proche toutes les dénonciations, procès-verbaux et procédures concernant: (a) crimes ou délits, commis contre l'armée allemande, les personnes militaires et la suite de l'armée [...]»⁷². Le deuxième paragraphe précisait encore: «Sur la demande des tribunaux militaires allemands, les autorités françaises d'exécution pénale exécuteront les peines privatives de liberté dont les personnes non-allemandes ont été frappées par les tribunaux militaires allemands». Le tribunal B jugeait les inculpés non-allemands. C'est celui qui siégea au Palais-Bourbon, du 4 au 6 mars 1942.

La remise aux Allemands des sept inculpés par les autorités françaises s'inscrivait parfaitement dans la législation en place et c'était l'une des conséquences du «Code des otages».

66 *Les Bataillons de Jeunesse* (voir n. 48). Albert Ouzoulias (le colonel André) était commissaire des opérations des Bataillons de la Jeunesse.

67 Nous avons recueilli le témoignage de maître Peter par téléphone, à plusieurs reprises, au cours des mois de septembre et octobre 1999. Maître François Peter est licencié de droit de la faculté de Strasbourg, le 12 juillet 1935. Le 27 juillet suivant, il devient avocat au barreau de Colmar. Le 4 novembre 1941, il s'est inscrit au barreau de Paris.

68 L'Institut national audiovisuel (I.N.A.) et la société Filmimages ont été consultés, à la mi-juillet 1999.

69 Bundesarchiv-Militärarchiv, Freiburg (BA-MA) RW 35, 14, *Lageberichte (KTB)*, Febr., März 1942, p. 4; il s'agit d'un rapport qui émane de l'état-major de commandement allemand; RW 35/ 542 (Bl. 1-120), *Das Geiselfverfahren im Bereich des Militärbefehlshabers in Frankreich von August 1941 bis Mai 1942*.

70 Philippe HERACLES, *La loi nazie*, Paris 1974, p. 27.

71 La convocation de maître Peter en atteste.

72 Voir AN, AJ 40, archives du *Kommandant von Gross-Paris*.

C'est dans l'ordonnance du 19 septembre 1941 que les dispositions concernant les sept condamnés sont écrites: *«tous les Français mâles qui se trouvent en état d'arrestation pour une activité communiste ou anarchiste, auprès des services français, ou qui s'y trouveront à l'avenir»* étaient considérés comme détenus du commandant du MBF⁷³. Les Allemands étaient dans leurs «droits» d'occupants lorsqu'ils réclamaient à la Préfecture de Police la remise des sept militants communistes aux juges militaires.

Une parodie de procès

Les chefs d'accusation du 4 mars 1942, retenus pour le procès, concernent des sabotages et des attentats, dont la responsabilité est attribuée aux condamnés, tous dotés d'un casier judiciaire vierge:

*ils sont largement soupçonnés d'être coupables d'avoir eu en leur possession, entre août et octobre 1941, à Paris et dans la région parisienne, des armes et autres moyens de combat, de les avoir utilisés avec l'intention de nuire à l'armée allemande ou de tuer l'un de ses membres et ce, sans appartenance reconnue à un groupe armé ennemi ayant un but conforme au droit des nations et d'avoir mené en tant qu'étranger, durant une guerre contre le Reich, dans un secteur étranger occupé par les troupes allemandes et d'avoir prêté main forte à la puissance ennemie ou d'avoir fait du tort à la force armée du Reich, ainsi que d'avoir commis des attentats de toute nature contre l'armée allemande ou ses membres ...*⁷⁴.

Les Allemands reprenaient même une grande partie des termes des procès-verbaux dressés par les policiers français. La peine de mort était déjà convenue. Les avocats alsaciens, commis d'office, n'y pouvaient rien. Des dizaines de journalistes se pressèrent dans la Galerie des Fêtes du Palais-Bourbon pour rendre au public le portrait le plus noir des sept hommes.

Selon la presse⁷⁵, et ce que confirme le témoignage de Maître Peter, le premier jour du procès, le mercredi 4 mars 1942, a été consacré à la biographie des accusés, puis aux techniques utilisées pour effectuer les attentats. Dès le premier jour, la presse charge surtout Hanlet d'être le *«criminel»* le plus intelligent et donc le grand responsable des attentats. Toutefois, le nom de Brustlein est très souvent répété; à travers les sept jeunes militants, le procès semble être celui de Brustlein. Celui-ci est cité dans tous les journaux; les Français ne le connaissaient pas. La focalisation sur ce chef de groupe est alors maximale. Pierre Limagne, témoin privilégié, rend compte de l'événement, après lecture d'une presse censurée: *«A Paris, première séance du procès de sept «terroristes-communistes» jugés par les Allemands, après avoir peut-être été livrés par les Français»*⁷⁶.

Le 5 mars, la deuxième journée est consacrée à la liste – qui existe dans les archives allemandes – de tous les faits reprochés aux sept inculpés⁷⁷. Le deuxième jour du procès, la presse française présente les sept jeunes condamnés comme des *«terroristes [...] qui révèlent ce que fut leur activité criminelle»* (*Le Petit Parisien*, 6 mars 1942). Le 6 mars, l'article du *Pariser Zeitung* allègue des paroles qui auraient été prononcées par le Président du tribunal: *«Vous êtes accusés, au terme de la loi, d'avoir fomenté et commis des attentats, d'avoir favo-*

73 Les ordonnances méprisent l'article 50 de la Convention de La Haye qui prohibait la prise d'otages. Les mesures allemandes furent aggravées en juillet 1942. L'ordonnance du 19 septembre 1941 a été présentée par l'accusation française au procès de Nuremberg, au cours de l'audience du 24 janvier 1946, volume VI, p. 137–143.

74 Archives de maître Peter.

75 Voir les articles du *Pariser Zeitung* des 5, 6 et 7 mars 1942 (versions française et allemande).

76 Pierre LIMAGNE (voir n. 44) p. 452.

77 BA-MA, Freiburg, RW35/7, *«Überfälle und Sprengstoffanschläge seit dem 21. 8. 1941»*.

risé les menées de l'ennemi et d'avoir porté sur vous des armes apparentes ou cachées ... ». La presse s'offusque devant les *»dix-sept attentats«* reprochés aux sept jeunes hommes. Lors de cette deuxième journée de procès, on a fait état des aveux des accusés, quasiment les mêmes que ceux prononcés à la Préfecture de Police de Paris.

Le dernier jour est consacré aux plaidoiries, au réquisitoire, puis au verdict. Le 7 mars, la presse collaborationniste de Paris se réjouit du verdict: la peine de mort. Le régime de Vichy ne s'y opposa nullement, obsédé qu'il était par la poursuite de sa croisade *»antibolchevique«*. Les plaidoiries ont été en dernier lieu prononcées; maître François Peter nous révèle que le cœur n'y était pas. Le sort de son client était déjà scellé et les avocats le savaient d'expérience. Le *Pariser Zeitung* du 7 mars a reproduit ce que l'on peut considérer comme le jugement:

*Au nom du peuple allemand, les sept accusés Roger Hanlet, Acher Semaya, Robert Pelletier, Christian Rizo, Louis Bloncourt, Pierre Milan et Fernand Zalkinow sont condamnés à la peine de mort. Le tribunal ordonne en outre la confiscation de leurs biens*⁷⁸.

Des juges ont déclaré que la sentence était sans appel, mais que *»les condamnés pourront encore signer demain matin un recours en grâce adressé au ministre de la Justice allemande«*⁷⁹. Pendant tout le déroulement du procès, la propagande a beaucoup insisté sur des liens éventuels avec le *»bolchevisme mondial«* et sur l'émergence d'un État communiste en France; les groupes résistants se formeraient aussi sous influence juive.

Les sept condamnés à mort du Palais-Bourbon ont été jugés pour des sabotages et des attentats. Les Allemands leur reprochaient injustement la mort de Hotz à Nantes, mais ils souhaitaient faire un exemple. Pour autant, ils n'étaient pas dupes et savaient que ce genre de procès freinait tout au plus les attentats individuels contre les militaires allemands. Le 9 mars 1942, jour de l'exécution des sept jeunes communistes, un décret installa en France le général SS Carl-Albrecht Oberg. C'était une conséquence directe des attentats et de l'exécution des otages. La politique des otages, ainsi que les procès dits *»à grand spectacle«* du Palais-Bourbon et de la Maison de la Chimie, n'ont pas eu les effets escomptés. Ils avaient pour les Allemands l'inconvénient de transformer les membres des *Bataillons de la jeunesse* en martyrs. D'ailleurs, ce n'est que bien plus tard, en février 1944, que l'importante mise en scène du procès du *»groupe Manouchian«* à Paris a eu lieu. Les *»grands«* procès n'ont pas non plus empêché la campagne d'attentats et de sabotages de reprendre de plus belle à Paris et dans le Nord de la France⁸⁰. Le procès du Palais-Bourbon révélait enfin que s'il n'y avait pas encore de mouvement de résistance très bien organisé en zone occupée, des groupes peu structurés, mais déterminés, pouvaient déjà ébranler la sécurité des soldats allemands.

La répression fut terriblement efficace, à partir du second semestre de 1941. En février-mars 1942, la plus grande partie de l'appareil dirigeant du PCF clandestin était décimée. Jacques Duclos éprouva toutes les peines à reconstituer les structures pour lutter contre les Allemands, entre l'été et l'automne 1942. La guerre d'usure entre le PCF et les forces répressives a failli tourner à l'avantage des secondes, à l'été 1942.

Notre travail conduit donc à poser d'autres questions qui sont toujours difficiles à résoudre: quel était le nombre de petits groupes communistes clandestins à Paris et dans sa région? Comment les ordres étaient-ils transmis entre les dirigeants communistes restés en France et ceux de Moscou, entre ces chefs et le lot des anonymes, parmi lesquels figuraient les fusillés du 9 mars 1942?

78 Voir texte du jugement dans *Pariser Zeitung* du 7 mars 1942.

79 Idem.

80 Stéphane COURTOIS, *Le P.C.F. dans la guerre*, Paris 1980, p. 233-248.

En ce qui concerne les enjeux de mémoire, nous touchons encore au plus près au »syndrome de Vichy«, défriché par Henry Rousso. Du côté policier, rappelons seulement que l'amnésie collective a longtemps œuvré. Pour exemple, le cas du commissaire Veber est intéressant: il a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1965. Pourtant, au moment de l'épuration interne du monde des polices, il a dû rendre des comptes devant une commission, non pas pour l'enquête si efficace et si professionnelle qui a conduit à l'arrestation, puis à la condamnation à mort des sept militants, mais pour avoir empêché la libération d'un juif interné. Pendant sa comparution, seul le nom de Zalkinow fut évoqué par le témoignage de la tante de ce dernier. Elle dit avoir vu le commissaire félicité par les Allemands au Palais-Bourbon, le jour du verdict. Ce que Veber nie en octobre 1948, lors de son audition. Il était bien présent, mais il affirme qu'il n'a pas salué les juges allemands. Devant la commission d'épuration, il s'expliqua:

J'ai reçu un avis téléphonique de me présenter X... jour à 13 heures. J'y suis allé sans savoir de quoi il s'agissait. J'ai reconnu les jeunes gens à qui j'avais eu affaire sans que j'ai à témoigner. [...] A l'issue du verdict, je suis parti. Le major Moritz m'a présenté au Commissaire allemand. [...] Ils m'ont convoqué dans un but de propagande, mais on ne m'a rien demandé, sans cela, j'aurais lu des paroles de pitié pour les gosses ...⁸¹.

Faut-il rappeler que sans Veber, les juges militaires allemands n'auraient jamais pu condamner les jeunes résistants communistes? Veber n'écopa au total que d'une suspension de retraite de six mois.

En dernière analyse, il est clair que la commémoration des sept jeunes communistes n'aurait jamais pu voir le jour sans le travail de mémoire opéré par les familles. Sans cette enquête, lancée par le troisième personnage de l'État, après avoir reçu une lettre du frère de Christian Rizo, la légende d'une administration du Palais-Bourbon résistant, héroïque et sans occupation allemande aurait pu encore se prolonger longtemps. Après la guerre, les députés, qui ont eu des attitudes moins conciliantes avec l'occupant que certaines mythologies ont tenté de le dire, ont ignoré la tenue du procès et n'ont appris que des bribes d'information sur l'histoire de leur maison, entre 1940 et 1944. Ces années d'airains ont été purement et simplement oubliées dans l'histoire générale du Palais-Bourbon.

81 Archives de la PP, dossier professionnel »Veber« et dossier d'épuration de Veber aux Archives nationales de France: Z^{6NL} 7705 et Jean-Mars BERLIÈRE (voir n. 54) p. 137.